

Allocution de l'Ambassadeur de Montigny Marchand à la Conférence sur le désarmement

La Conférence sur le désarmement (CD) est le «forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement» de la communauté internationale. Constituée dans sa forme actuelle en 1978, elle se réunit à Genève et jouit d'un statut particulier par rapport au reste du système des Nations Unies. La CD n'est pas un organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Elle définit son propre règlement intérieur et établit son propre ordre du jour, compte tenu des recommandations qui lui sont faites par l'Assemblée générale.

Conformément à l'entente conclue en 1978, lors de la Session extraordinaire consacrée au désarmement, la CD conduit ses travaux sur la base du consensus. Elle présente un rapport à l'Assemblée générale chaque année ou plus fréquemment, selon les besoins. Le Secrétaire général de la CD est nommé par le Secrétaire général des Nations Unies, après consultations avec les membres de la Conférence, et agit en qualité de son représentant personnel. Le budget de la Conférence fait partie de celui des Nations Unies, et elle tient ses réunions dans les locaux des Nations Unies, qui lui fournissent le personnel. Les travaux de la CD sont conduits en séances plénières ou selon tout arrangement convenu entre les membres.

Les États qui ne sont pas membres de la Conférence peuvent présenter des propositions écrites ou des documents de travail et peuvent, sur demande, participer à l'examen des questions de fond à l'ordre du jour. La présidence de la CD est assurée à tour de rôle par tous ses membres, sur une base mensuelle. La CD se réunit chaque année à Genève pendant une période approximative de six mois, généralement lorsque l'Assemblée ne siège pas.

(Adapté de *The United Nations Yearbook. Volume 12: 1987, p. 10.*)

Voici des extraits d'un discours prononcé par l'ambassadeur Marchand, le 26 juillet 1988, à la Conférence sur le désarmement :

« Monsieur le Président, mon intervention d'aujourd'hui sera consacrée au point 5 de l'ordre du jour de la Conférence sur le désarmement, à savoir : La prévention d'une course aux armements dans l'espace...

Prenant la parole pour la première fois en séance plénière depuis la troisième Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, je ne puis vous cacher combien je suis déçu que cette dernière ait pris fin sans que les participants aient pu aboutir à un accord sur un document final solide. Néanmoins, comme nombre de ceux qui ont parlé de cette question avant moi, plutôt que d'imputer la faute à tel ou tel participant, je crois que nous devons, à cette conférence, bâtir sur le terrain d'entente qui s'est dégagé durant les délibérations à cette session et poursuivre le dialogue dans les domaines où il existe encore des divergences.

Le consensus se dégageant de cette troisième Session extraordinaire, a confirmé l'importance et l'urgence de prévenir une course aux armements dans l'espace. Aussi les participants ont-ils demandé instamment à la Conférence sur le désarmement d'intensifier ses efforts dans ce domaine. On a également fait état dans le projet de document de la contribution appréciable que constituerait le succès des négociations américano-soviétiques pour la réalisation de notre objectif commun; c'est-à-dire : la prévention d'une course aux armements. Le gouvernement du Canada est tout à fait d'accord avec cette analyse qui reconnaît l'importance de la tâche qui nous attend et donne sa juste mesure à la dimension bilatérale.

Malgré cela, il est clair que la dimension multilatérale du contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique prend et continuera de prendre de plus

en plus d'importance. C'est là, comme il se doit, un fait implicitement reconnu dans le projet de document de la session extraordinaire, où il est demandé à tous les États de contribuer activement à la poursuite de l'objectif qu'est l'utilisation pacifique de l'espace. Compte tenu des possibilités d'une course aux armements dans l'espace, du plus grand nombre de pays ayant des intérêts et des capacités substantiels dans l'espace, enfin compte tenu de la multiplication constante des activités dans l'espace, le gouvernement du Canada estime juste que cette dimension soit appelée à prendre et prenne en fait une importance de plus en plus grande.

Cela dit, il est clair que si la dimension multilatérale doit prendre plus d'importance, la Conférence sur le désarmement devra jouer un rôle plus significatif dans la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Pour qu'il en soit ainsi nous devons nous fonder sur quatre considérations importantes : 1) nous devons prendre extrêmement soin de renforcer la stabilité et de ne pas y porter atteinte; 2) nos négociations doivent compléter, au sens le plus strict du terme, celles que mènent actuellement les deux grandes puissances spatiales; 3) nous devons reconnaître que l'espace fait déjà l'objet de mesures de prohibition et de protection considérables et que nous devons partir de cette base; et 4) nous ne devons pas confondre ou perdre de vue la répartition très utile et pratique du travail établie entre la Conférence sur le désarmement et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies.

Il est relativement facile de trouver un point de départ. Le reste est nettement plus difficile. La prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique exige évidemment un effort important tant pour définir ce que sont les armes spatiales que pour définir les activités légitimes dans l'espace. Chacun d'entre nous ici présent se rend compte de la complexité déconcertante des problèmes que posent l'emplacement des armes dans l'espace et le déploiement sur terre d'armes capables